

**PROVINCE DE QUÉBEC,
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELZÉAR-DE-TÉMISCOUATA**

La séance ordinaire du conseil municipal eut lieu le lundi 7 octobre 2024 à 19 h 00 à la bibliothèque municipale.

PRÉSENCES :

Mesdames : Josée Beaulieu– Katy Nadeau – Hélène Durette

Messieurs : Guy Thibault – Alain Morin – Réjean Deschênes, maire

Absence : Mélissa Boucher-Caron

Et madame Denise Dubé, directrice générale, agissant comme secrétaire d'assemblée.

Madame Eloïse René de Cotret, chargée de projets développement et administration et monsieur Sébastien Bérubé, coordonnateur des travaux publics sont aussi présents à cette réunion.

OUVERTURE :

Par quelques mots de bienvenue adressés à l'assistance, le maire fait l'ouverture de la séance qui débute à 19h00.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture;
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3- Suivi et adoption des procès-verbaux de la séances ordinaire du 3 septembre et de la séance extraordinaire du 10 septembre 2024 ;
- 4- Présentation et adoption des comptes;
- 5- Lecture du courrier;
- 6- Période de questions de 20 h à 20 h 30 ;
- 7- Voirie municipale :
 - a) Zone 50 km/h ;
 - b) Reddition de compte 2024 –
Programme d'aide à la voirie locale ;
 - c) Groupe COLAS ;
- 8- Chargée de projets, développement et administration
 - a) Suivis de dossiers
 - b) Goûter des bénévoles;

- c) Patinoire;
 - d) Ordinateur bibliothèque;
 - e) Demande Éléa Gagné;
- 9- Borne fontaine;
 - 10- Adoption des documents administratifs septembre 2024;
 - a) Remboursement de prêt temporaire;
 - 11- Adoption du budget 2025 de la RIDT;
 - 12- Demande de contribution – Maison Entre-Deux;
 - 13- Demande d'appui membre CAUREQ- Ville de Sept-Îles;
 - 14- Retour sur les différents comités;
 - 15- Questions diverses :
 - A) Eau potable
 - B) Demande Première nation Wolastoqiyik Wahsipekuk
 - C) Retour rencontre avec Serge Pelletier
 - D) Suivi dossier urbanisme
 - 16- Période de question (15 minutes);
 - 17- Levée de l'assemblée.

2024 – 124

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;
 APPUYÉ par Mme Josée Beaulieu;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères);

Que l'ordre du jour soit accepté en conservant le point questions diverses ouvert.

PROCÈS-VERBAL :

CONSIDÉRANT que chaque personne présente à cette séance a pris connaissance des procès-verbaux;

2024 - 125

IL EST PROPOSÉ par M Guy Thibault;
 APPUYÉ par Mme Katy Nadeau;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères),

Que les procès-verbaux des réunions du 3 et du 10 septembre 2024 soient acceptés comme présentés.

COMPTES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2024

Agro Envirolab	24635523	171.31\$	7133
Avantis Coopérative	FC02072684,FC02102550,FC02117216,FC02122037,FC02133072,FEL0138511	4179.01\$	7134
Brandt Tractor	8926760	5.67\$	7135
Buanderie RDL	689420,691624	93.13\$	7136
Buro pro citation	2112341	75.47\$	7137
Carrefour du camion RDL	WG89914,WG89929	3896.42\$	7138
Denise Dubé	Petite caisse	565.92\$	7139
Pierre Dupuis	7140	274.79\$	7140
Le Code Ducharme	358049	83.64\$	7141
Entreprise Camille Ouellet	79209	471.4\$	7142
Entreprise MD	24-00285	425.94\$	7143
Épicerie chez Nancy	A0519351	7.16\$	7144
Fond d'information sur le territoire	202402263093	6.00\$	7145
Dépanneur Jacques Lamonde	111930	138.97\$	7146
Groupement forestier	047877	2788.54\$	7147
Jacques Larochelle	74478,76521,76685,E13854	3126.16\$	7148
Jean-Rock Roy	16760,16805,16806	2939.08\$	7149
Macpek	74397219-00	550.73\$	7150
Martin Bastille	235306	190.90\$	7151
Pièces d'auto Michaud	5313-240383,5313-240439	726.80\$	7152
Plomberie Marcel Thériault	041109	19430.78\$	7153
Robitaille Équipement	268624	6765.48\$	7154
Sel Warwick	V-235550	5963.41\$	7155
Servitech	43118,43140	5526.35\$	7156
Signal Services	134528	9372.35\$	7157
Équipement Strongco	92485208	4470.29\$	7158
Surplus Général Tardif	445375	635.90\$	7159
Témis Électrique 2021	812	753.20\$	7160
Salaires employés		14509.53\$	accesd
Salaires conseil		3000.64\$	accesd
Hydro Québec		367.79\$	accesd
Min. du Revenu du Québec	DAS septembre 2024	8366.25\$	accesd

Receveur général du Canada	DAS septembre 2024	3719.95\$	accessd
	<u>Total des dépenses</u>	49517.22 \$	

Je soussignée, certifie par la présente qu'il y aura des crédits suffisants au budget 2023, pour les postes dont les montants prévus seront insuffisants, les factures seront payées à même les postes où il restera de l'argent, pour couvrir le paiement des factures présentées et acceptées par le conseil municipal.

Signé : _____

ACCEPTATION DES COMPTES :

2024 - 126

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;
 APPUYÉ par M Alain Morin;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que les comptes présentés soient acceptés.

**DEMANDE DE MODIFICATION DE LA ZONE DE 50KM/H
 MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE**

ATTENDU QUE quelques maisons se sont construites sur le chemin Principal au début du village avant la zone de 50 km/h ;

ATTENDU QUE la municipalité a fait installer des radars pédagogiques pour sensibiliser les usagers de la route à ralentir à l'entrée du village;

2024 – 127

IL EST PROPOSÉ par M Alain Morin ;
 APPUYÉ par M Guy Thibault ;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que la municipalité dépose une demande de modification de la zone de 50 km/h au ministère des Transports et de la Mobilité durable afin d'agrandir la zone incluant les nouvelles résidences sur le chemin Principal.

Josée Beaulieu se retire pour apparence de conflit d'intérêts

**REDDITION DE COMPTE 2024 - PROGRAMME D'AIDE À LA
VOIRIE LOCALE Dossier : no VTHT73826 - 13085 (1) – 20240418 -
006**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2024 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

IL EST PROPOSÉ par Mme Katy Nadeau ;
 APPUYÉ par M Guy Thibault ;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que le conseil de Saint-Elzéar-de-Témiscouata approuve les dépenses d'un montant de 20 000,00\$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

EXÉCUTION DES TRAVAUX PAR GROUPE COLAS

ATTENDU que le 3 septembre 2024, le Groupe Colas informait la municipalité que suite au déversement, qu'une couche de traitement de surface serait appliquée pour uniformiser la route;

ATTENDU que le 30 septembre, vous mentionnez que le projet est jugé acceptable et que les rejets ne sont pas assez significatifs pour compromettre le travail et l'adhésion de la pierre;

ATTENDU que le conseil municipal juge inapproprié qu'une grande quantité de bitume se soit retrouvée dans les fossés au lieu de rester sur la chaussée;

ATTENDU que le conseil municipal remarque que le Groupe Colas a réalisé le traitement de surface sur un chemin déjà imprégné d'eau, occasionnant une adhérence inférieure, ce qui témoigne d'un manquement de sa part ;

ATTENDU que le conseil municipal recherche un projet conforme à nos exigences, il est important d'envisager une surface de roulement qui va perdurer dans les années;

IL EST PROPOSÉ par M Alain Morin;
 APPUYÉ par Mme Katy Nadeau;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que le conseil municipal demande au Groupe Colas de réaliser une nouvelle couche de traitement de surface en 2025.

Mme Hélène Durette se retire car apparence de conflit d'intérêt

DEMANDE D'UN LOCAL POUR OPÉRER UN SERVICE DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL

ATTENDU QUE le conseil a eu une demande pour un local de Mme Mégann Lavoie afin d'ouvrir un service de garde en milieu familial ;

ATTENDU QUE que la municipalité a fait des démarches auprès du bureau coordonnateur du CPE les Calinours et que la salle voulue (sous-sol de l'édifice multifonctionnel portion avant) n'était pas conforme ;

ATTENDU QUE que la municipalité a fait des démarches auprès du centre de service scolaire du Fleuve et des Lacs pour se renseigner si un local était disponible dans l'école des Parchemins;

ATTENDU QUE que les exigences du bureau coordonnateur du CPE ne concordent pas avec les locaux potentiels sans déplacer des organismes, le service de garde scolaire et/ou faire des rénovations importantes;

2024 – 130

IL EST PROPOSÉ par Mme Katy Nadeau ;

APPUYÉ par Mme Hélène Durette ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que le conseil municipal ne puisse pas offrir un local conforme à Mégann Lavoie pour son projet de service de garde en milieu familial à ce moment mais continue à étudier les possibilités futures.

LUMIÈRES EXTÉRIEURES PATINOIRE

ATTENDU QUE que le système de filage pour l'éclairage de la patinoire est en très mauvais état et risque de ne plus fonctionner à tout moment;

ATTENDU QUE qu'une soumission a été reçu de Témis Électrique 2021 inc au montant de 14 056.27\$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE qu'une subvention d'Hydro Québec est disponible pour la portion lumineuse au montant de 6111.00\$;

2024 – 131

IL EST PROPOSÉ par M Alain Morin ;

APPUYÉ par Mme Katy Nadeau ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que la municipalité accepte la soumission de Témis Électrique 2021 Inc et procède aux travaux.

DEMANDE DE MADAME ÉLÉA GAGNÉ

ATTENDU QUE qu'une le conseil municipal a reçu une demande de Mme Éléa Gagné, citoyenne de Saint-Elzéar, pour le prêt de la salle au rez-de-chaussée de l'Édifice multifonctionnel afin de présenter un spectacle de Noël et de paix à saveur familiale comportant chant, conte et poésie;

2024 – 132

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette ;

APPUYÉ par M Alain Morin ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que la municipalité accepte la demande de Mme Éléa Gagné en lui prêtant la salle gratuitement pour son événement.

EMPRUNT POUR BORNE FONTAINE

2024 – 133

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette ;
APPUYÉ par M Alain Morin ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata autorise la directrice générale a faire un emprunt de quarante mille dollars (40 000\$) pour faire l'acquisition d'une borne fontaine.

ADOPTION DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS- CONCILIATION BANCAIRE, RELEVÉ DE CAISSE ET RAPPORT FINANCIER AU 30 SEPTEMBRE 2024

2024 - 134

IL EST PROPOSÉ par M Guy Thibault;
APPUYÉ par M Alain Morin;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata adopte les documents administratifs tel que la conciliation bancaire, le relevé de caisse et le rapport financier au 30 septembre 2024.

REMBOURSEMENT PRÊT TEMPORAIRE

2024 - 135

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette ;
APPUYÉ par Mme Josée Beaulieu;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata rembourse le prêt temporaire de trois cent trente-quatre mille dollars (334 466.00\$).

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE TÉMISCOUATA

ATTENDU que la RIDT doit présenter son budget pour l'année 2025 aux municipalités membres pour approbation et qu'elles doivent l'adopter par voie de résolution;

ATTENDU que le conseil de la RIDT a accepté ledit budget;

EN CONSEQUENCE,

2024-136

IL EST PROPOSÉ par M Guy Thibault ;

APPUYÉ par Mme Katy Nadeau ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata approuve le budget 2025 de la Régie Intermunicipale des déchets du Témiscouata.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 22h22, le maire déclare la levée de l'assemblée.

« Je, Réjean Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Directrice générale

Maire